



CDAS du 12/10/2023

OS présentes : Solidaires, FO, CFDT, CGT

Ouverture de la session à 9 h en présentiel.

Lecture de la déclaration liminaire de Solidaires.

1. Approbation du PV du 25 avril 2023

Le service social souhaite une modification sur son intervention du 25/04 dernier. Approbation à l'unanimité par les OS.

2. Présentation de l'Action Sociale Régionale Auvergne Rhône-Alpes (organigramme)

Présentation de l'organigramme de la nouvelle cartographie de l'action sociale : 4^e région de France avec de fortes disparités géographiques (12 départements).

Le logement est un gros dossier avec notamment des problèmes sur la zone limitrophe de la Suisse et Lyon.

Lyon est un centre de regroupement pour les colonies de vacances, généralement sur le site de la Part-Dieu, cela va poser problème avec l'organisation des JO 2024.

Les 5 thématiques de l'action sociale :

- Parentalité (64 berceaux, Sandrine Valdes),
- Restauration,
- Logement (259 logements Alpa, 422 aides et prêts). Règle du bailleur : 1 adulte - 1 pièce, (interlocutrice Mme Fournier),
- Vacances enfants,
- Actions locales (budget CAL régional de 493 602 €).

La nouvelle organisation avec un délégué de proximité (1er interlocuteur qui a pour mission la gestion du CDAS par département) et des délégués référents (parentalité, logement...) permet, d'après la déléguée régionale, une montée en compétence des délégués avec un domaine d'expertise choisi par les délégués référents (ex : Mme Valdes est référente parentalité).

Mme De Bisschop est le délégué de proximité pour le Rhône.

Au 1er janvier 2024, toutes les conventions restauration vont redémarrer afin d'avoir une meilleure lisibilité. Travail d'inventaire en cours de la part de l'action sociale.

Pour information : 1 enveloppe pour le CAL, 1 enveloppe pour la restauration, 1 enveloppe pour les crèches. Pour les logements, il s'agit d'un parc. L'action sociale peut avoir la main sur les transferts de logement au sein de la région (retirer un logement sur une localité pour en avoir un autre dans une autre localité, dans le même département ou entre deux départements différents).

Intervention CGT : attention aux transferts de logements, notamment sur Lyon où la demande est importante.

L'action sociale est confrontée à l'exigence de la part des agents et au refus de certains logements pouvant entraîner la perte du logement. Le bailleur peut reprendre le logement et ne plus le reproposer aux agents via l'action sociale. Il y a un changement de comportement de la part des agents pouvant aller jusqu'à l'agression verbale.

Intervention Solidaires : l'action sociale a un rôle à jouer important dans les demandes de logement, ce dernier restant un sujet extrêmement problématique pour un grand nombre d'agent.

La situation est figée de toute part ne permettant pas une rotation suffisante pour proposer un logement aux agents demandeurs.

Intervention CGT : peut-on augmenter le chiffre de 259 logements dans la région, l'action sociale a-t-elle un objectif d'augmentation de ce chiffre ? Oui pour l'action sociale, le nombre de logement peut être augmenté. Attention, la réservation coûte 75k€, cela a un vrai coût uniquement pour la réservation.

3. Présentation du Compte-rendu d'activité (CRA) de l'Action Sociale départementale

– La détermination du nombre de retraité se fait au regard des informations que les retraités eux-mêmes veulent bien donner (inscription des retraités).

– Fermeture de la régie au 31/08/2023 (régie reprise au niveau national par le département du Nord), Mme Valdes, en tant que régisseur, ne peut plus manipuler les fonds pour le moment (Ticket CESU par exemple).

– Les demandes de subventions se font sur le site national. Il est possible de contacter Mme Valdes pour ce type de demande.

– Perte de restaurant conventionné, Ibis par exemple. En parallèle, les TR ont augmenté. Pour Caluire, l'arrivée du SGC va conduire à l'inscription de ces agents au restaurant administratif.

Intervention FO : les agents de Bron vont être relogés à Bron, vont-ils avoir accès à un restaurant administratif conventionné.

Intervention de la CGT : la CGT tient à préciser que les agents de Bron, sur pétition et à forte proportion, ont bénéficié des TR et ce encore à ce jour (visé par le SG). L'action sociale et le SG ont validé la mise en place des TR suite à la constatation que le restaurant conventionné, le Campanile, ne pouvait absorber les nouveaux effectifs arrivés à Bron (une quarantaine d'agent supplémentaire). La CGT regrette la position de FO qui, à maintes reprises et sans prendre en compte le souhait des agents (la pétition ayant été signé par 90 % des agents), manifeste à chaque CDAS son souhait de voir l'instauration d'un restaurant conventionné.

Intervention de la CGT et Solidaires : l'arrivée du SGC à Caluire peut-elle permettre d'absorber l'ensemble des nouveaux agents par l'infirmier protestante. Cela ne pose pas de problème pour l'action sociale au regard des informations obtenues de la part des agents eux-mêmes et du restaurant.

La déléguée régionale rappelle que pour le Secrétariat Général (SG), la priorité est de faire bénéficier les agents de la restauration collective avec un repas composé d'un plat chaud et de deux périphériques. À Oullins par exemple, cela correspond à la demande des agents de signer une convention avec un restaurant.

– Un nouveau marché ministériel va arriver à terme, l'action sociale souhaite augmenter le nombre de places pour les crèches pour le nouveau marché à venir. Les crèches vont être orientées en partenariat avec des prestataires en fonction de la demande des agents pour être au plus près de leur souhait.

– Pour les colonies, à la demande de certains parents, il serait pertinent d'attendre la fin des colonies de fin août pour lancer les inscriptions (1^{er} arrivé – 1^{er} servi).

Intervention de la CGT : décalage entre le nombre de bénéficiaire des E-cado et le nombre de participants à l'arbre de Noël et le nombre total de bénéficiaires (enfants). Pour la CGT, il y a un travail à faire ici afin que chaque enfant puisse en bénéficier (sensibilisation des agents et communication de la part de l'action sociale auprès des agents).

– Service social : une convention a été signée avec France Victimes. Une nouvelle conseillère technique est en place. Sur l'ensemble des agents qui contactent les services sociaux, ces derniers sont directement concernés par 69 % de ces demandes ; les autres demandes (31%) sont orientés vers d'autres services (RH...). 40 % de l'activité des services sociaux sont des entretiens directs avec les agents. Il est à noter que les secours d'urgences peuvent être débloqués par les services sociaux à hauteur de 150 € maximum.

4. Actions et budget de l'année 2023 (avancements et propositions)

– *L'arbre de Noël et les E-cado* :

Le reliquat de 4 190 € est le reliquat des cartes cadeaux qui n'ont pas été consommées en 2021, il doit être utilisé dans l'année.

Intervention de la CGT : Attention à la disponibilité des E-Cado, qui est trop tardive (mi-décembre). La CGT souhaite que l'activation se fasse au plus tôt afin que l'achat puisse se faire très tôt pour les familles.

Pour les E-cado, il a été voté et au regard du budget suffisant du CAL, 30 € à toutes les tranches d'âges.

– *CESU aidants* :

Deux commandes ont été effectuées en février et en août avant fermeture de la régie pour 10 demandes à ce jour (2 156 €).

– *Vacations psychologue* :

99 séances pour un montant de 5 346 € (31/07)

– *Centres aérés* :

Le centre aéré de l'équipement a soldé les factures manquantes. Ce centre est aujourd'hui fermé (depuis le 06/07/2023). L'action sociale va essayer de trouver un autre partenariat avec un nouvel organisme.

– *Les sorties* :

* Ancecy le 21/10, 49 inscrits à ce jour. La dépense va évoluer jusqu'au jour de la sortie.

* Les sorties Le Puy en Velay et Drome croco ne pourront pas avoir lieu cette année, suite à un manquement du service de l'action sociale. La CGT et l'ensemble des OS regrettent cette décision qu'elles apprennent en séance. L'action sociale va essayer de mettre en place tout de même la sortie Drome croco (sans aucune certitude). Les crédits restants ne pourront être reconduits qu'après avis favorable du SG (réponse attendue d'ici à 1 semaine). Ce manquement peut entraîner une perte du budget d'un montant approximatif de 11k€.

L'action sociale propose, pour combler ce manquement, une sortie au restaurant « le petit grain » à l'attention des retraités (à hauteur de 200 €).

L'ensemble des OS regrettent la méthode utilisée par l'action sociale où aucune information n'a été transmise sur ce manquement et sur la mise en place d'une action sans concertation (l'information de la sortie « le petit grain » a été transmise aux retraités sans qu'aucune décision n'ait été prise en CDAS).

Le solde restant du CAL est d'environ 13 000 €.

Les OS demandent à ce que le tableau du CAL soit mis à jour, le dernier fourni ayant été transmis aux OS la veille de la réunion soit le 11/10/2023 à plus de 17h et étant incomplet.

Le président, M. Haan, propose un report du budget sur les actions soumises à une convention pluriannuelle, ce qui éviterait de perdre la somme concernée.

La CGT demande un ajournement de la session et demande la convocation d'un nouveau CDAS pour prendre des décisions. Une suspension de séance est demandée par les OS afin de se concerter pour une prise de décision du budget restant.

Les OS demandent un budget à jour. Le réajustement des crédits sur les centres aérés et les vacances psychologues, sous réserve des montants disponibles, est accepté par les OS.

Un prochain CDAS sera convoqué ultérieurement, une fois le budget mis à jour, afin que les OS puissent avoir toutes les informations disponibles pour une prise de décision.

Prochain CDAS prévu le 7 novembre 2023.